



Procès-verbal
Assemblée Générale Annuelle
Maison des jeunes des Quatre-Vents
17 juin 2019, 19h
Au local de la Maison des Jeunes,
1426, rue St-Pierre, St-Jude

Présences: Marcel Gélinas (CISS-ME), Yves de Bellefeuille, Alain Jobin, Marilynne Béland, Marianne Comeau, Daphné Hambleton, Gavriel Labrie, Frédéric Labrie, Sandrine Labrie, Estéban Laprés, Alycia Baril, Maya Dufresne, Jolyane Laprés, Alyssa Lévesque, Samuel Labrie, Raphaël Labrie, Anolise Brault, Dany Marcotte, Sonia Marcotte, Marie-Josée Continelli, Shellsy Laprés, Delphine Labrie, Célestine Labrie, Normand Dufault, Dominique Rivest, Marie-Josée Viau, Nicole Sénécal, Annick Corbeil.

1. Mot de bienvenue

Normand Dufault souhaite la bienvenue à tous les membres présents à l'assemblée, à 19h10. Il présente une copie de l'avis de convocation paru dans les journaux locaux.

2. Adoption de l'ordre du jour

Normand Dufault fait la lecture de l'ordre du jour présenté sur le power point d'Annick Corbeil. Une demande fut déposée à la direction de faire des copies pour les membres du CA. Des copies ont été fait mais seulement pour des membres dans l'assemblée. Le président demande s'il y a des ajouts, des modifications, des commentaires ou une demande de votes ? Il demande qui propose alors l'ordre du jour tel que décrit. M. Yves de Bellefeuille propose l'adoption de l'ordre du jour, Sandrine Labrie appuie la proposition, l'ordre du jour est adopté à l'unanimité. **(19-06-58)**

3. Lecture et adoption du procès-verbal de l'Assemblée Générale Annuelle du 11 juin 2018.

N'ayant pas de copie pour tous, le président propose la lecture du procès-verbal de l'assemblée générale annuelle du 11 juin 2018. Suite à la lecture il demande aux

membres présents à cet AGA si cela représente, le plus fidèlement possible ce qui s'est dit. Il est alors convenu que Gavriel Labrie propose l'adoption du procès-verbal, et que Mme Nicole Sénécal appuie la proposition, le procès-verbal est adopté à l'unanimité. **(19-06-59)**

4. Mot du président

Le mot du président n'a pas eu lieu, considérant qu'il faisait partie du mot de bienvenue au point 1.

5. Lecture et adoption du rapport d'activités 2018-2019

Mme Annick Corbeil fait la lecture du rapport d'activités de la Maison des Jeunes des Quatre-Vents, pour l'année 2018-2019. Il a alors été spécifié que l'âge de fréquentation de la MDJ4Vents respecte 12 ans car il est indiqué 11 ans et que les lettres patentes sont à 12 ans, Mme Corbeil ne voit pas d'inconvénient à changer les lettres patentes. Il a alors été fait mention que cette question se règlera en conseil d'administration. Il n'y avait pas de copie papier pour les membres du CA, seul le président avait une copie pour la secrétaire. Estéban Laprés en propose l'adoption, Sandrine Labrie appuie la proposition, le rapport d'activités est adopté à l'unanimité. **(19-06-60)**

6. Lecture et adoption du rapport financier 2018-2019

Marie-Josée Viau fait la lecture des rapports financiers 2017-2018 et 2018-2019. Elle invite les membres à consulter la page 3 des rapports, les conclusions. Elle explique également que le PSOC subventionne la MDJ4Vents à la hauteur de 62% du budget annuelle de la MDJ. Que les règles de vérifications, bien que non connu du conseil d'administration, lui sont parvenu 2 semaines après le dépôt des affaires financières de la MDJ4Vents aux comptables vérificateurs. Que les présents documents aient été envoyés en fin de pm par la deuxième firme comptable et que malgré que ces rapports ne soient que préliminaire, ils sont le reflet de ce qui se passe à la MDJ.

Il y a une question d'un membre concernant les revenus autres. Marie-Josée explique ce qu'autres revenus veut dire à la MDJ. Des subventions sporadiques, des bénéfiques non réparties reconvertit en revenu afin d'effectuer l'achat de la bâtisse ou se trouve actuellement la MDJ. Elle explique également le fonctionnement d'une

mission d'examen comparativement à un avis aux lecteurs ou un audit afin que tous comprennent l'étendu et la complexité du travail accompli.

Annick Corbeil interroge la trésorière sur la notion inscrite à la page 2 des documents et qu'elle ne veut pas être directement reliée avec ce libellé, ne se sentant pas concernée par ceci et surtout qu'elle n'est pas au courant de comment cela a été fait.

Responsabilité de la direction à l'égard des états financiers

La direction est responsable de la préparation et de la présentation fidèle de ces états financiers conformément aux normes comptables canadiennes pour les organismes sans but lucratif, ainsi que du contrôle interne qu'elle considère comme nécessaire pour permettre la préparation d'états financiers exempts d'anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs.

Marie-Josée Viau explique que selon ce qui a été discuté avec le comptable, la direction ainsi que les administrateurs sont imputables. Marie-Josée se propose de faire la validation avec la firme afin de s'assurer du contexte et surtout de l'étendu de ce que cela implique. Les questions étant épuisées sur le sujet des états financiers, le président demande l'adoption des missions d'examens 2017-2018 et 2018-2019.

Alain Jobin propose l'adoption du rapport financier, Estéban Laprés appuie la proposition, le rapport financier est adopté à l'unanimité. **(19-06-61)**

7. Prévisions budgétaires

Aucune prévision budgétaire n'a été soumise à l'AGA. Marie-Josée Viau fait mention à l'assemblée que celui que la direction a travaillé, n'a pas été soumis aux membres du CA pour approbation et qu'elle-même ne sait pas ce qui a été soumis par la direction. Que les documents sont parvenus aux membre du CA dans l'après-midi de la journée de l'AGA via courriel de la part de la direction.

8- Règlements généraux

Présentation par Normand Dufault des ratifications aux règlements généraux. Marie-Josée Viau explique pourquoi il y a eu refonte des règlements généraux, en expliquant que la dernière version datait de 2010 et qu'une version améliorée et au goût du jour était nécessaire suite aux nombreuses subventions et mécanismes mis en place par le conseil d'administration. Le président demande aux membres d'en faire le tour et de poser des questions le cas échéant. Mme Nicole Sénécale mentionne un correctif à apporter à la section 2, article 2.1 de la page 9 (membres), changement apporté séance tenante. Estéban Laprés mentionne qu'à l'article 5

alinéa i) de la section 5, les jeunes spécifient qu'un procès-verbal est trop restrictif, rigide pour des jeunes, il est alors expliqué qu'en fait, ce que le conseil d'administration ou autres instances comme l'assemblée générale aimeraient connaître les aspirations ou discussions que les jeunes ont, afin de mieux les servir et les encadrer. Il est alors convenu d'ajouter le terme compte-rendu à cette partie. M. Marcel Gélinas spécifie qu'à l'article 9.1.4 de la section 9 à la page 23-24 du document que la durée d'une ratification des règlements généraux est un an et non maximum 2 ans. Marie-Josée lui mentionne que nous demandons maximum deux ans parce que les membres du CA sont des bénévoles et que les changements aussi importants que les règlements généraux demandent des recherches et des vérifications qui n'empêche pas le bon déroulement de la MDJ. M. Gélinas revient sur la normalité ailleurs et M. de Bellefeuille également. À la lueur de ces informations et afin de ne pas étirer et tourner en rond sur la question, Marie-Josée Viau propose le retrait du point 9.1.4 jusqu'à l'année prochaine, afin de faire des vérifications sur la question. Ayant épuisé les questions concernant les règlements généraux, le président passe à l'adoption de ceux-ci. Marianne Comeau propose l'adoption des ratifications aux règlements généraux, Jolyane Laprés appuie la proposition, les ratifications aux règlements généraux sont adoptées à l'unanimité. (19-06-62)

9. Nomination d'un vérificateur pour l'année 2019-2020

Marie-Josée Viau propose de redonner à la firme AKOA, le mandat pour l'exercice financier 2019-2020 en expliquant la complexité des derniers moments. Annick Corbeil s'interpose en disant qu'il serait mieux de trouver une firme comptable à moindre coût pour l'année 2019-2020, appuyé par Alain Jobin. Marie-Josée Viau indique au président vouloir demander le vote sur la question étant donné que Mme Corbeil est une employée de la MDJ, qu'elle connaît ces réalités et qu'elle aurait dû soumettre le tout au conseil d'administration au lieu de débattre de la question en AGA. De plus, Marie-Josée Viau mentionne que c'est lors de l'AGA qu'il faut nommer une firme de vérification et que le temps avait manqué suite aux exigences. Suite aux discussions M. de Bellefeuille et M. Jobin ainsi que Mme Anolise Brault propose alors de mandater le conseil d'administration afin que celui-ci trouve une firme comptable pour la vérification des comptes de 2019-2020 à meilleur coût.

Anolise Brault propose que les membres de l'assemblée, appuyé par Alain Jobin, donne le mandat au Conseil d'administration d'aller soumissionner d'autres firmes à coût moindre pour la vérification comptable et la mission d'examen pour 2019-2020. **(19-06-63)**

10. Ratification des actes du Conseil d'Administration

Reporté à l'an prochain, car nous n'avons pas la liste. Il a été mentionné que cette liste était prête et que la secrétaire n'avait pas reçu de demande par la direction à cet effet. Donc aucun document à soumettre devant l'assemblée.

11. Nomination d'un(e) président(e) et secrétaire d'élection

Yves de Bellefeuille propose Anolise Brault comme présidente d'élection, Marie-Josée Viau propose Dominique Rivest comme secrétaire d'élection, Alain Jobin appuie la proposition c'est adoptée à l'unanimité. **(19-06-64)**

a) Vérification des postes à combler

Étant donné que les postes sont numérotés comme mentionné ci-dessous et qu'il s'agit d'une année impaire, les postes impairs sont à combler. Il y a donc 4 postes à combler. Mme Brault fait la lecture des postes et de ceux qui sont en élections.

- 1 = Viviane Dorais**
- 2 = Dominique Rivest
- 3 = Normand Dufault**
- 4 = Estéban Laprés**
- 5 = Lucie Cloutier**
- 6 = Marie-Josée Viau
- 7 = Nicole Sénécal**

b) Ouverture de la période de mise en candidature

Marie-Josée Viau propose l'ouverture de la période de mise en candidature, Dominique Rivest appuie la proposition, l'ouverture de la période de mise en candidature est adoptée à l'unanimité. **(19-06-65)**

c) Proposition des candidats

Étant une année impaire, il est convenu que suite à la démission d'Estéban Laprés au poste numéro 4, que nous allons procéder par combler les postes impairs et terminer par le poste 4. Tous ont acceptés cette façon de faire par la présidente d'élection.

-Gavriel Labrie propose Jolyane Laprés au poste no 1, Estéban Laprés appuie la proposition.

-Marie-Josée Viau propose Normand Dufault au poste no.3, Dominique Rivest appuie la proposition.

-Alain Jobin propose par procuration Lucie Cloutier au poste no. 5, Yves de Bellefeuille appuie la proposition.

-Sandrine Labrie propose Nicole Sénécal au poste no. 7, Estéban Laprés appuie la proposition.

-Estéban Laprés propose Alycia Baril au poste no 4, Jolyane Laprés appuie la proposition. Marie-Josée Viau a demandé à plusieurs reprises à Annick la lettre de démission d'Estéban.

d) Fermeture de la période de mise en candidature

Comme il n'y a pas d'autres mises en nomination, Marie-Josée Viau propose la fermeture de la période de mise en candidature, Maryline Béland appuie la proposition, la fermeture de la période de mise en candidature est adoptée à l'unanimité.

(19-06-66)

e) Votation

La présidente d'élection déclare que tous les postes en élection sont comblés, qu'il n'y aura pas d'élection. Elle passe tous les postes en élections en demandant aux candidats s'ils acceptent le poste pour lequel leur nom a été proposé. Tous les candidats proposés confirment qu'ils acceptent le poste pour lequel ils ont été proposés. **(19-06-67)**

12. Levée de l'assemblée

Marie-Josée Viau propose la levée de l'assemblée à 20h30. **(19-06-68)**

.....
Dominique Rivest pour
Lucie Cloutier, secrétaire